

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## SEANCE DU 13 JANVIER 2012

### PRESENTS :

LAPOIRIE Catherine, HOZE Michel, HOSCHAR Jacky, DEKHAR Nadia, BESOZZI Daniel, LALLIER Solange, MARIE Bernard, CHARF Antoinette

ABSENTS EXCUSES : CHARF Antoinette jusqu'au point 3, HOZE Michel à partir du point 6

### ORDRE DU JOUR

1. PERSONNEL : Ratios « Promus-promouvables »
2. PERSONNEL : Modification du tableau des effectifs
3. PERSONNEL : Mise en place de la charte de l'action sociale par le CNAS
4. TRESOR PUBLIC : Mise en place du prélèvement automatique
5. SECTEUR JEUNESSE : Consultation de fournisseurs de repas en liaison chaude
6. AIDES SOCIALES
7. DIVERS

### POINT 1 – PERSONNEL :

#### Ratios « promus-promouvables » :

La Présidente rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade (loi n°84-53 du 26 janvier 1984 à son article 49 alinéa 2).

Ce taux, appelé « ratio promus-promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 % et peut être revu par une nouvelle délibération.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancements (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 6 octobre 2011 ;

La Présidente propose de modifier la délibération en date du 2 octobre 2007 et de fixer les ratios d'avancement de grade pour le CIAS de la Rive Droite à 100 % pour tous les grades, toutes les filières et toutes les catégories (A, B et C).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter les ratios ainsi proposés

### POINT 2 – PERSONNEL

#### Modification du tableau des effectifs :

La Présidente informe le Conseil d'Administration que suite à la réussite à concours d'un agent et son inscription sur liste d'aptitude, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE			
ANCIENNE SITUATION		NOUVELLE SITUATION à compter du 1 <sup>er</sup> février 2012	
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe 28h30	1 agent	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe 28h30	0
Rédacteur territorial 28h30	0	Rédacteur territorial 28h30	1 agent

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la modification du tableau des effectifs concernant la filière administrative.

### POINT 3 – PERSONNEL

#### **CNAS : Mise en place de la charte de l'action sociale :**

La Présidente rappelle au Conseil d'Administration que par délibération du 13 décembre 2006, le CIAS de la Rive Droite a adhéré au Comité National d'Action Sociale choisissant ainsi de mettre en place une politique d'action sociale pour le personnel communal.

Elle informe le Conseil de la mise en place d'une charte de l'action sociale adoptée par le CNAS précisant la mise en œuvre du droit à l'action sociale et le rôle respectif des délégués et correspondant.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de valider** la charte de l'action sociale du Comité National d'Action Sociale.

### POINT 4 – TRESOR PUBLIC

#### **Prélèvement automatique :**

Afin de faciliter les démarches des usagers, en accord avec les services de la Trésorerie, il est proposé de permettre aux usagers d'utiliser un nouveau moyen de règlement des factures concernant des prestations assurées par le CIAS de la Rive Droite au titre de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire, des mercredis éducatifs et autres prestations : le prélèvement automatique pour les redevables ayant souscrit un contrat de prélèvement.

Le coût du prélèvement sera supporté par la collectivité. En effet, la mise en place de ce service est assujettie à une redevance prise en charge par la collectivité d'un montant de :

- 0,122 € HT par opération pour un prélèvement
- 0,762 € HT par opération de rejet quel que soit le prélèvement

Il est nécessaire de compléter l'arrêté des régies et des règlements des services afin d'intégrer ce nouveau mode d'encaissement des recettes et d'ouvrir un compte au trésor.

Une information sera transmise aux familles et un contrat de demande de prélèvement leur sera proposé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de mettre en place le prélèvement automatique comme nouveau moyen de paiement.

### POINT 5 – SECTEUR JEUNESSE

#### **Livraison repas en liaison chaude :**

La Présidente donne lecture du courrier d'Eurest, prestataire actuel de la livraison en liaison chaude pour les repas, qui informe de l'obligation de réduire le volume commandé (limite fixée par la DDPPSP de la Moselle) sous peine de se voir retirer leur dérogation à l'obligation d'agrément sanitaire.

Le CIAS ne souhaitant pas faire appel à plusieurs fournisseurs différents pour la même prestation, il est donc proposé de refaire un appel à consultation de fournisseurs.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne pouvoir** à la Présidente de procéder à la consultation de fournisseurs de repas en liaison chaude pour la cantine, les mercredis éducatifs et les CLSH.
- **Autorise** la Présidente à signer le contrat à intervenir.

### POINT 6 – AIDES SOCIALES

Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer sur des demandes d'aide sociale. Conformément à la procédure, les détails du présent point sont précisés dans le second registre.

### POINT 7 – DIVERS

- Consultation pour une analyse des besoins sociaux sur le territoire
- Portes ouvertes fixées le 23 juin 2012 matin
- Visite du multi-accueil pour les assistantes maternelles des 3 communes

- Personnes âgées :
  - Prochain goûter fixé le vendredi 13 avril 2012
  - Organisation journée prévention routière
  - Rencontre avec les Présidents d'association 3<sup>ème</sup> âge des 3 communes
  - Appel à candidature Commission Personnes Âges dans le prochain Echo des Générations
- Projet à l'étude : épicerie sociale, travaux de réinsertion (Groupe de travail : LAPOIRIE Catherine, LALLIER Solange, DEKHAR Nadia, CHARF Antoinette)
- Avis favorable sur le développement d'un nouveau logiciel de gestion pour les accueil-collectifs de mineur et système de portail internet.